

Décision n°17-064 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 15 décembre 2016,

Vu la décision n°17-011 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante en date du 5 janvier 2017,

Vu les proclamations des résultats des élections au conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon en date du 19 novembre 2014 et du 9 novembre 2016,

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil des études et de la vie étudiante est fixée comme suit :

- Membres nommés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités extérieures :

Vincent LABOURET (Directeur du CROUS de l'Académie de Lyon)

Suppléant : Stéphanie THOMAS

Catherine LAFORET (Conseillère régionale – Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Suppléant : siège vacant

- Membres désignés par le conseil d'administration représentant les élus au conseil d'administration :

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Pierre BORGNAT

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Nicolas GARNIER

- Collège des « élèves et étudiants » :

Grégoire BEAUDOIRE

Carmen DREYSSE

- Membre élu en qualité de représentant des étudiants élus au sein des classes préparatoires à l'enseignement supérieur :

Nicolas BAU

- Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Siège vacant

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Richard NEMETH

- Collège des « élèves et étudiants » :

Flavien MUSEUR

Arthur CHARLET

Rémy GRÜNBLATT

Sarah MONARD

Noémie COMBEMOREL

Johanna SEIF

- Collège des « personnels BIATSS » :

Camille BORNE

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès sa date de signature. Elle abroge, à la même date, la décision n°17-011 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante en date du 5 janvier 2017.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil soit le 24 juin 2019, à l'exception du mandat des élèves et étudiants dont le mandat court jusqu'au 18 novembre 2017.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 16 février 2017,



Jean-François PINTON

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Affichage au siège de l'établissement à la date de signature
- Diffusion sur le site intranet rubrique « informations institutionnelles » – « décisions du Président ».